

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPVI 216 Convention pour subvention avec l'association Culture 2+ pour l'aménagement du local situé rue Jean Cotin dans le quartier Chapelle (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Culture 2 + et lui propose l'attribution de la subvention correspondante;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1: M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention , dont le texte est joint à la présente délibération,avec l'association Culture 2 +.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.980 euros est attribuée à l'association Culture 2 + (13485 / X03007), pour des travaux d'aménagement du local situé 1-5, rue jean Cotin dans le quartier Chapelle.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 6.980 euros, sera imputée sur le chapitre 20 nature 2042 fonction 020 ligne 15002 "Subvention d'équipement aux personnes de droit privé", du budget d'investissement 2011 et suivants de la Ville de Paris.